



Angoulême, le 23 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ressource en eau en Charente : situation au 23 juillet 2019

En l'absence de précipitations significatives tant les semaines passées que dans les jours à venir, le déficit pluviométrique dans le département demeure. En outre, les épisodes de fortes chaleurs successifs sont venus impacter les ressources en eau du département, qui font l'objet d'une surveillance quotidienne des services de l'État.

Dans plusieurs secteurs, l'évolution des niveaux et des débits des cours d'eau et bassins du département ont nécessité la mise en œuvre de mesures de limitation des usages de l'eau.

Unités hydrographiques en niveau de restriction « coupure »

- OUGC association du grand Karst de La Rochefoucauld : Bonnieure
- OUGC Isle-Dronne : Tude
- OUGC Clain : Clain-amont

Unités hydrographiques en niveau de restriction « alerte renforcée »

- OUGC Cogest'Eau : Auge, Charente-aval
- OUGC association du grand Karst de La Rochefoucauld : Bandiat
- OUGC Isle-Dronne : Auzonne, Isle-bassin-aval

Unités hydrographiques en niveau de restriction « alerte »

- OUGC Cogest'Eau : Argentor-Izonne, Bief, Auge, Argence, Nouère, Né
- OUGC Saintonge : Seugne
- OUGC association du grand Karst de La Rochefoucauld : Tardoire, Echelle-Lèche

Unités hydrographiques en niveau de restriction « hors alerte » mais soumises à des mesures préventives

- OUGC Cogest'Eau : Charente-amont, Aume-Couture, l'Aume, Bonnardelière, La Couture, Sud-Angoumois
- OUGC Saintonge : Antenne-Soloire
- OUGC association du grand Karst de La Rochefoucauld : Karst / Touvre, Bonnieure-aval

La préfecture appelle chacun à optimiser sa consommation en eau et à éviter tout gaspillage qui pourrait être préjudiciable à tous.

L'ensemble des éléments relatifs à la gestion conjoncturelle de la ressource en eau (arrêtés-cadres, mesures de restrictions des prélèvements d'eau, manœuvres des vannes, etc.) est disponible sur le site Internet des services de l'État à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr/gestion-eau